

Légende du PLU de Bonnac-la-Côte

Zones Urbaines

La zone **UA** du PLU correspond à la partie agglomérée du centre ancien du bourg ; la zone **UB** à la zone d'extension du centre ancien du bourg et du village de Bled ; la zone **UC** aux zones denses des villages, hameaux et regroupements bâtis en dehors du bourg ; les zones **UI** aux zones accueillant des bâtiments destinés aux activités économiques, services, industrielles, artisanales et commerciales.

Zones à Urbaniser

La zone **AUa** est destinée à être ouverte à l'urbanisation et susceptible d'accueillir des constructions à usage dominant d'habitations ; la zone **AUi** d'accueillir des constructions à vocation économique, artisanale ou industrielle. La zone **AUs** est une zone naturelle qui peut être urbanisée à l'occasion d'une modification ou une révision du PLU. La zone **AUt** est destinée à être ouverte à l'urbanisation et susceptible d'accueillir des équipements de loisir, de sport et/ou de tourisme uniquement.

Zones Naturelles

La zone **N** est une zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages. La zone **Nv** est dénommée « coulée verte ». Les zones **Nh** et **Nha** correspondent aux hameaux et bâtiments isolés. La zone **A** correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.